

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité
- Proposition d'aide à la rénovation de la piste
d'athlétisme et développement de l'offre
sportive à destination des collégiens à BRUMATH**

Rapport n° CD/2018/109

Service Chef de file :

J530 - Service des sports

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet d'attractivité et de développement du renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège de Brumath, co-construit entre le Département, la Commune de Brumath, le collège de Brumath, l'association REDOM et les associations sportives de Brumath, s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes", "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public" et "Adapter le territoire à l'avancée en âge".

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer à la Commune de Brumath une contribution financière du Département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de reconstruction du site de la piste d'athlétisme, pour les travaux de restructuration du gymnase communal et l'achat de matériel sportif pour le centre Omnisport, et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Commune de Brumath, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et l'Association REDOM.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...) et territoires d'avenir pour les habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Commune de Brumath (porteur du projet) a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 19 septembre 2018.
La communauté d'Agglomération de Haguenau a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 12 février 2018.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA PISTE D'ATHLETISME ET DU DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE A DESTINATION DES COLLEGIENS.

La Commune de Brumath se veut être une ville sportive et poursuit le développement de ses infrastructures pour permettre à la vingtaine d'associations sportives de continuellement progresser et d'attirer de nouveaux pratiquants.

Cette offre d'équipements doit également permettre à un public beaucoup plus large, allant du public scolaire, aux pratiquants occasionnels, aux personnes engagées dans une démarche de sport santé ainsi qu'à un public sénior de pratiquer une activité physique en libre accès, sur des installations de qualité.

Le sport santé

Un partenariat fort s'est construit entre la Commune de Brumath et l'association REDOM (Réseau Diabète Obésité et Maladies cardio-vasculaires) pour développer dès à présent une offre de sport santé et, dans un futur proche, une offre de sport sur ordonnance.

L'association REDOM est un réseau d'éducation thérapeutique qui accompagne les patients dans le suivi et la prise en charge de leur maladie. Un panel d'une quinzaine de professionnels y est spécialement formé pour suivre les patients. Des médecins, des diététiciens, des infirmiers, des podologues, des dentistes, des psychologues, assurent un suivi régulier.

REDOM s'adresse aux diabétiques de type 2, aux enfants et adultes obèses (IMC >30) et aux personnes souffrants de maladies cardio-vasculaires essentiellement en prévention primaire (pas de soins).

Les permanences de REDOM permettent aux professionnels de prendre en charge des patients et de les intégrer dans un dispositif qui dure un an et qui comprend trois bilans intermédiaires. L'objectif à terme est d'autonomiser les patients dans la pratique sportive en les orientant vers un club sportif en tenant compte de leurs capacités physiques.

L'offre sportive à destination des collégiens du collège de Brumath

Le portrait départemental des équipements sportifs utilisés par les collégiens, présenté aux élus du Territoire d'Action Nord en 2017, a mis en évidence deux points pour le collège de Brumath :

- Un manque d'espace de pratique couvert ;
- Un besoin de restructuration du gymnase communal.

Les engagements proposés par la Commune de Brumath dans la convention de partenariat permettront de répondre pleinement aux attentes du Département.

En effet, la Commune s'engage à :

- Centre Omnisports :
 - o Mettre à disposition des collégiens du collège de Brumath des créneaux d'utilisation dans la salle de gymnastique et dans la salle multisports du centre omnisports à raison d'au moins 10 heures par semaine.
- Gymnase municipal :

- mettre le gymnase à disposition des collégiens du collège de Brumath à raison d'environ 40 heures par semaine ;
- rénover le gymnase municipal pour améliorer les conditions de la pratique sportive des collégiens :
 - acquérir du matériel type rideau de séparation, panneau de basket, etc... ainsi que d'effectuer la réfection du dojo ;
 - réaliser les travaux d'étanchéité, de traitement de l'air et de peintures.
- Piste d'athlétisme :
 - mettre à disposition des collégiens du collège de Brumath des créneaux d'utilisation de la piste d'athlétisme.

Les modalités de mise à disposition de l'ensemble de ces sites sont précisées dans un projet de convention d'utilisation qui portera sur 15 ans, avec la gratuité d'utilisation sur 8 ans et des tarifs négociés en vigueur pendant les 7 années suivantes.

Un partenariat fort a également vu le jour avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau en ce qui concerne la construction d'une chaufferie biomasse collective. Elle sera cofinancée et mutualisée avec la Commune de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Elle permettra de raccorder l'ensemble des bâtiments publics suivants :

- le collège relevant de la compétence du Département,
- les écoles primaires Schuman et Cigognes et le futur accueil périscolaire relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération,
- le gymnase relevant de la compétence de la commune de Brumath.

Le Département a délibéré sur ce projet lors de la Commission Permanente du 12 novembre 2018 (Délibération N° CP2018-372).

La répartition de la prise en charge du coût de l'opération est la suivante :

- Commune de Brumath : 24,16% (estimé à 280 256 € HT)
- Communauté d'Agglomération : 49,27% (estimé à 571 532 € HT)
- Département du Bas-Rhin : 26,57% (estimé à 308 212 € HT)

Cette répartition s'appliquera au coût réel de l'opération.

LES PLANS DE FINANCEMENTS

a) Plan de financement de la piste d'athlétisme et de ses annexes

Le coût du projet sur le site de la piste d'athlétisme se monte à 2 890 575 € HT.

| Dépenses HT | | Recettes (engagements confirmés) | |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Etudes et mission | | | |
| Cabinet programmiste | 8 250 € | Ville de Brumath | 2 176 817 € |
| Maître d'œuvre | 38 700 € | Département du Bas-Rhin | 713 758 € |
| Travaux | | | |
| Piste d'athlétisme et terrain de football central | 1 715 000 € | | |
| City stade et Skatepark | 290 000 € | | |
| Terrains de football (1/2 synthétique et 1 entier gazon) | 760 625 € | | |
| Aménagements extérieurs | 70 000 € | | |
| Parcours de course d'orientation | 8 000 € | | |
| TOTAL | 2 890 575 € | TOTAL | 2 890 575 € |

La Commune a également sollicité le soutien financier de l'état (DETR), de la Région et du District d'Alsace de Football.

b) Plan de financement des travaux de restructuration du Gymnase et d'achat de matériel sportif pour le centre omnisport

Le coût du projet de restructuration du gymnase et d'achat du matériel sportif se monte à 353 217 € HT.

| Dépenses | | Recettes (engagements confirmés) | |
|---|------------------|---|------------------|
| Rideau de séparation | 5 000 € | Ville de Brumath | 247 252 € |
| 3 panneaux de basket motorisés au-dessus des gradins | 40 000 € | Département du Bas-Rhin | 105 965 € |
| Poteaux et filets de badminton pour 5 terrains | 2 118 € | | |
| Rénovation de peintures intérieures | 35 000 € | | |
| Rénovation des peintures extérieures | 35 000 € | | |
| Réfection complète du DOJO | 50 000 € | | |
| Réfection du marquage au sol dans les raquettes de basket | 8 000 € | | |
| Réfection de l'étanchéité de la toiture y compris isolation | 85 000 € | | |
| Centrale de traitement de l'air | 50 000 € | | |
| Un tremplin de compétition | 766 € | | |
| Praticable dynamique 14*14m | 38 352 € | | |
| Trois tapis de réception poutre | 2 295 € | | |
| Deux grands modules mousse | 818 € | | |
| Un matelas additionnel | 868 € | | |
| TOTAL | 353 217 € | TOTAL | 353 217 € |

LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 19 novembre 2018, il est proposé au Conseil Départemental de décider :

- D'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le projet de reconstruction du site de la piste d'athlétisme et du développement de l'offre sportive à destination des collégiens, détaillé dans le présent rapport ;
- De dire que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Délégation Territoriale Nord ainsi que de la Mission Education Sport et jeunesse ;
- D'attribuer une contribution financière de 713 758 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Commune de Brumath pour le projet de reconstruction du site de la piste d'athlétisme ;
- D'attribuer une contribution financière de 105 965 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Commune de Brumath pour le projet de rénovation du gymnase communal et de l'achat de matériel sportif ;
- D'approuver les termes du projet de convention partenariale pour le renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège de Brumath, à conclure avec la Commune de Brumath, la Communauté

d'Agglomération de Haguenau, l'Association REDOM, et du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Brumath, jointes en annexes, et d'autoriser son président à signer ces conventions ;

- D'approuver les termes du projet de convention pour l'utilisation de l'ensemble des équipements sportifs de Brumath à destination des collégiens du collège de Brumath, à conclure avec la Commune de Brumath, le collège de Brumath, et d'autoriser son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe au rapport ;

| Identifiant de l'AP | Libellé de l'AP | Montant de l'AP | Montant disponible sur l'AP (non engagé) | Montant proposé |
|----------------------------|--|------------------------|---|------------------------|
| FAED 2018/1 | G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement | 50 000 000,00 € | 45 327 430,00 € | 819 723,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de soutenir, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège de Brumath, s'appuyant sur la reconstruction complète du site de la piste d'athlétisme, la rénovation du gymnase communal ainsi que la mise à disposition du collège de Brumath de nouveaux créneaux d'utilisation dans le centre omnisport de Brumath ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;

- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 713 758 € à la Commune de Brumath pour la reconstruction du site de la piste d'athlétisme, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

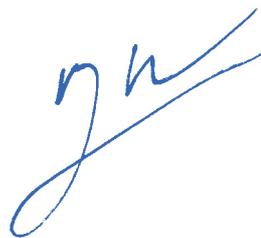
- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 105 965 € à la Commune de Brumath pour la restructuration du gymnase et l'achat de matériel sportif, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Brumath, la Communauté d'Agglomération de Haguenau, l'Association REDOM, et du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Brumath, joints en annexes à la présente délibération, et autorise son président à signer ces conventions ;

- approuve les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs de la Commune de Brumath à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Brumath et le collège de Brumath, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY